

MESURES COVID19

Pour faire suite aux annonces de ce jour du Conseil Fédéral et suite aux mesures édictées par le Conseil d'Etat du canton de Genève, je demande l'application avec effet immédiat des mesures de protection.

Le port du masque devient obligatoire dans tous les locaux du stand de tir de Versoix pour toutes les personnes y circulant. Il peut être enlevé uniquement pour la pratique du tir et uniquement sur les postes de tir, ainsi que sous la tente (Terrasse) pour les consommations assis à table.

La cantine reste FERMÉE



Le Président de la STV


Reto SCHUCAN